



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*

*Paris, le* 15 AVR. 2021

Nos Réf. : RMA/CMA/DS3A/2021

D-21-012076

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Depuis plus de deux ans, le ministère chargé des Sports est prioritairement investi sur la protection des pratiquants et de tous les acteurs du sport, qu'il s'agisse du sport de haut niveau ou du sport amateur. J'ai souhaité en ce sens une politique volontariste de lutte contre le dopage et contre toutes les formes de conduites addictives, qui sensibilise, forme et responsabilise tous les protagonistes.

Le Plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes dans les activités physiques et sportives 2020-2024 s'inscrit dans cette démarche pour préserver la sincérité des résultats sportifs et la crédibilité du sport de compétition.

Bien sûr, l'enjeu d'une prévention efficace est d'expliquer et d'impliquer :

- Expliquer, c'est définir de manière claire les objectifs, les plans d'actions et les personnes ciblées,
- Impliquer, c'est d'abord clarifier les rôles de chaque acteur puis se répartir les actions en garantissant leur coordination et leur cohérence.

En ce sens, l'implication des fédérations sportives est fondamentale : pour mobiliser ses acteurs, s'approprier les objectifs et les actions, les déployer sur le terrain et jusque dans les clubs.

Pour vous aider, le ministère a élaboré un Guide d'accompagnement à destination des fédérations, qui vise à outiller les fédérations pour la mise en œuvre de ces « politiques fédérales de prévention du dopage et des conduites dopantes ». Vous trouverez ce document en annexe au présent courrier.

La démarche de ce Guide, qui vous a été présentée lors du 20<sup>ème</sup> colloque « Pour un sport sans dopage », tenu en digital du 7 au 9 avril derniers, vise à laisser à chaque fédération la latitude de construire sa stratégie au plus près de ses besoins et de ses spécificités.

D'une manière générale, chaque stratégie fédérale de prévention du dopage devra s'intégrer dans la stratégie nationale en faveur de l'éthique et du pacte républicain que toute fédération délégataire présentera au ministère dans le cadre de sa demande de renouvellement de délégation pour l'Olympiade 2022-24.

Afin de pouvoir consolider l'ensemble des actions menées au niveau national en matière de prévention du dopage et des conduites dopantes, un bilan sera demandé annuellement aux fédérations à compter de 2022.

Pour permettre au ministère mais aussi à l'AFLD d'avoir un point de contact dédié au sein de chaque fédération, vous êtes invités à désigner un référent technique en charge de la prévention du dopage, dont vous voudrez bien transmettre les coordonnées, **avant le vendredi 30 avril 2020**, au bureau de l'éthique sportive et de la protection des publics de la direction des sports (DS3A) par courriel (à Mathieu Muller, chargé de mission prévention dopage : [mathieu.muller@sports.gouv.fr](mailto:mathieu.muller@sports.gouv.fr)).

L'ensemble des référents seront par la suite conviés à une réunion, en présence de l'AFLD, pour répondre à leurs premières interrogations.

Naturellement, la direction des sports et les services de l'AFLD (département de la communication et de la prévention) se tiennent dès à présent à la disposition de votre fédération pour vous accompagner dans l'élaboration d'une stratégie de prévention et notamment d'un plan d'actions concrètes et pragmatiques.

Cet appui, qui pourra être d'ordre méthodologique et/ou sur les contenus, permettra d'accompagner vos référents et vos cadres d'Etat, notamment s'agissant du dispositif d'éducation et de formation à destination de vos athlètes et encadrants.

Je vous remercie de votre mobilisation et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de ma respectueuse considération.



**Roxana MARACINEANU**

Copie : DTN, AFLD